

 USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE	Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ	Arrêté n° 2026-10 du 2 mars 2026 Réglementant la circulation et le stationnement pendant les travaux de réfection de toiture rue Poncetton
---	--	---

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise Les Charpentiers du Haut Forez en date du 2 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant les travaux de réfection de toiture au n° 16, rue Poncetton, une circulation alternée sera mise en place manuellement, limitation de la vitesse à 30 km/h, du 9 au 20 mars 2026.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit.

ARTICLE 3 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise Les Charpentiers du Haut Forez.

ARTICLE 4 : La Mairie et l'entreprises sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise Les Charpentiers du Haut Forez

Fait à USSON EN FOREZ le 2 mars 2026

Le Maire,
Hervé BEAL

